

AVIS

20 juin 2024

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA RÉGION NORMANDIE

Rapporteur général du budget :

Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité



Ce budget supplémentaire a principalement pour objet :

- d'affecter le faible résultat de l'exercice précédent (+ 17,33 M€) entre les sections de fonctionnement (+ 97,97M€) et d'investissement (- 80,64 M€),
- de procéder à des ajustements limités des prévisions budgétaires.

Pour rappel, les objectifs stratégiques (OS) du budget de la Région Normandie se déclinent de la façon suivante :

- OS1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- OS2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- OS3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- OS4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- OS5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- OS6 : Pour une administration performante au service de l'action régionale.

1. Les crédits pluriannuels d'investissement (autorisations de programme) et de fonctionnement (autorisations d'engagement)

En fonction de la consommation des crédits et de la vie des projets financés par la Région, il s'avère nécessaire d'ajuster les crédits pluriannuels, que ce soit en investissement (autorisation de programme ou AP) ou en fonctionnement (autorisation d'engagement ou AE).

Les ajustements en **autorisations de programme (investissement)** des fonds région s'élèvent à + **45,3M€**, soit 9,1 % du total de 496,75 M€ voté au budget primitif de 2024. Cet ajustement se répartit principalement de la façon suivante :

+ 43 M€ au titre de l'OS3 (transports), dont +23,4 M€ au titre du matériel ferroviaire et +15,75 M€ pour Ports de Normandie (11,75M€) et pour l'opération de la chatière (4M€) ;

+ 4,5 M€ au titre de l'OS5 (attractivité de la Normandie), pour programmer les 2 projets sur les plages du débarquement et sur le "Millénaire Guillaume" ;

- 3,8 M€ au titre de l'OS2 (formation), dont +7,9 M€ pour la sécurisation des EPLE et -10,3 M€ en raison d'opérations terminées sur les lycées et de l'évolution des besoins d'autres opérations.

Les ajustements en **autorisations d'engagement (fonctionnement)** des fonds région portent sur un montant de + **51,86 M€**, soit 3 % du total de 1 697,7 M€ voté au budget primitif 2024. Cet ajustement très faible consiste en :

+ 47,12 M€ au titre de l'OS2 (formation), dont 22,75 M€ pour le lancement des consultations pour assurer la trajectoire PRIC pour 2024 et les marchés pour 2025 en matière de formation professionnelle, et 21,74 M€ pour assurer le soutien aux lycées publics dans le cadre de la DGF lycées.

+ 3,2 M€ au titre de l'OS3 (transports), notamment pour Ports de Normandie (régularisation de la Régie de Dieppe et fin de la DSP du Port de Cherbourg).

2. Les mouvements du budget supplémentaire en crédits de paiement

2.1. Un ajustement à la hausse des recettes (hors affectation du résultat)

Hors affectation du résultat 2023, les recettes sont ajustées à la hausse pour un montant global de **+ 17,09 M€**.

Cette évolution résulte d'une hausse des recettes nettes de fonctionnement (+ 7,03 M€, soit + 0,44 %) et d'une baisse des recettes nettes d'investissement (- 8,13 M€, soit - 5,25 %), en tenant compte d'une **hausse de l'emprunt d'équilibre (+ 18,19 M€)**.

La hausse des recettes de fonctionnement est notamment liée, d'une part, à des recettes complémentaires inscrites au titre de la formation professionnelle (26 M€ pour le 1er versement de l'acompte au titre de la convention PRIC 2024-2027 et 1,42 M€ au titre de la convention PIA3) et au titre du projet 3NC (14,26 M€, qui correspondent aux deux 1ers versements effectués par la CDC) et, d'autre part, à la **baisse de la TVA** (- 15,85 M€) et des recettes de fonds européens (- 9,12 M€ en raison de la clôture des Programmes Opérationnels (PO) 14-20 Basse et Haute Normandie et - 6,47 M€ au titre de la programmation 21-27). Les dotations de compensation de l'État évoluent de la façon suivante : + 3,56 M€ au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et + 2,8 M€ au titre de la Dotation de Compensation liée à la Réforme de la taxe Professionnelle (DCRTP), + 8,07 M€ au titre du droit de compensation sur la baisse des frais de gestion de la Contribution à la Valeur Ajoutée (CVAE), - 3,07 M€ au titre de l'enveloppe dédiée au fonds de soutien apprentissage.

La baisse des recettes d'investissement, quant à elle, est principalement liée aux modalités de clôture de la programmation 14-20 des fonds européens (-19 M€) et - 4,26 M€ au titre de la programmation 21-27. Des recettes supplémentaires sont inscrites au titre de la Dotation Régionale d'Investissement (4,52 M€), du FCTVA (1,8 M€), du projet 3NC (4,5 M€), ou encore du développement des établissements d'enseignement supérieur (prise en compte en recette d'investissement de la participation de Caen la Mer de 2 M€ à la construction du nouvel institut supérieur de l'électronique et du numérique (ISEN)).

2.2. Un ajustement à la hausse des dépenses

Les crédits de paiement nouveaux s'élèvent à **31,97 M€**, dont 16,46 M€ en fonctionnement et 15,5 M€ en investissement, ce qui porte les dépenses totales de fonctionnement net pour 2024 à 1 339,37 M€ et les dépenses totales d'investissement net à 992,3 M€.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 1,24 % par rapport au budget primitif modifié. Elle résulte essentiellement d'inscriptions complémentaires afin de respecter la trajectoire définie dans le cadre du PRIC 2024-2027 à destination des demandeurs d'emploi, et l'attribution de crédits complémentaires à destination des lycées pour compenser les surcoûts énergétiques. Dans le même temps, des ajustements à la baisse sont opérés (-12,72 M€ relative à la convention trains, - 3 M€ de crédits européens prévus au titre de l'innovation etc.).

La hausse des dépenses d'investissement est de 1,59 % par rapport au budget primitif modifié. Elle s'explique principalement par **l'inscription de 32 M€ de crédits supplémentaires dans le cadre du projet Archade et de 14,4 M€ pour les transports** (+9,6 M€ pour le financement des dépenses d'investissements programmées par Port de Normandie, -8,60 M€ de crédits concernant la modernisation du matériel ferroviaire, en raison du décalage d'appels de fonds et d'opérations, qui seront réalisées l'année prochaine et +8,22 M€ pour le réaménagement des gares et la rénovation des infrastructures ferroviaires). Parallèlement, des ajustements à la baisse sont opérés au titre de Normandie Participation (-3 M€), pour

des travaux effectués sur les bâtiments (-9 M€), au titre de l'apprentissage (-4 M€ investissement dans les CFA), suite au report de l'ouverture du lycée Louis de Broglie (-3 M€), ou encore au titre des projets de déploiement de la fibre optique dans les Réseaux d'Initiatives Publiques (-6 M€).

2.3. L'emprunt d'équilibre

La reprise de l'excédent de clôture 2023 (17,33 M€), du fait des ajustements réalisés en recettes et dépenses dans ce budget supplémentaire, n'apporte aucune diminution des emprunts, contrairement aux exercices passés. Au contraire, **la Région doit accroître son emprunt de 18 M€** et le porter à un maximum de 515 M€ (contre 496,8 M€ initialement prévu).

Ce projet de budget supplémentaire conduit pour l'investissement à un autofinancement à hauteur de 7,9 M€.

Néanmoins, le CESER constate une légère dégradation de près de 4 % de l'épargne brute. Celle-ci passe en effet de 257,7 M€ (budget primitif) à 248,3 M€. Pour mémoire, la Région s'est donnée pour objectif de ne pas descendre en dessous de 200 M€ pour l'épargne brute. Cela a pour conséquence d'accroître le nombre d'années pour rembourser la dette et d'accroître l'endettement lui-même à 1 milliard d'euros.

3. Les remarques du CESER sur les politiques régionales

- **Objectif stratégique 1 : Pour une économie normande, dynamique, attractive et innovante**

- M2 – Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international***

- P171 – Accompagner les projets de création de développement et de transmission des entreprises*

Si le CESER soutient le redéploiement des crédits budgétaires pour une bonne utilisation des fonds publics, il s'interroge notamment sur les modalités de déploiement du Fonds de Transition Juste. Ainsi, le CESER s'interroge sur l'adaptation de l'outil à la cible visée et souhaiterait disposer de plus d'informations sur les projets soutenus.

Il rappelle également l'impératif d'accessibilité des fonds européens qu'il a pu rappeler à plusieurs reprises, notamment dans son avis relatif aux fonds européens. A ce titre, il avait notamment pu préconiser l'accompagnement des porteurs de projet pour leur permettre d'accéder aux différents fonds.

Enfin, le CESER s'interroge sur les raisons justifiant le redéploiement de crédits vers le dispositif ARME, notamment l'augmentation des frais de réception.

- P175 – Conforter l'économie sociale et solidaire.*

Le CESER souligne positivement le décalage dans le temps des investissements en matière de soutien à l'économie sociale et solidaire en ce que cela témoigne d'une vigilance sur l'utilisation des fonds publics.

- **Objectif stratégique n°2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle**

Mission n°1 – Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur

Le CESER souligne positivement la poursuite des dotations de secours exceptionnelles en fonctionnement à hauteur de 6,74 M€ pour accompagner les lycées publics face à la hausse des dépenses énergétiques. Pour intégrer ce surcoût de l'énergie qui perdure, 15 M€ d'autorisations d'engagement sont également programmées pour abonder la Dotation Générale de Fonctionnement au titre de l'année 2025.

Le CESER note favorablement les 500 K€ de recettes de fonctionnement au titre du Fonds de Rémunération des Personnels des Services d'Hébergement (FRPSH) tout en soulignant que les questions inhérentes à l'hébergement et à la mobilité des jeunes dans leur accès à la formation ainsi que les préconisations présentes dans l'avis « Bac-3 bac+3 Quel déroulement du continuum en Normandie ? », restent toujours d'actualité.

Le CESER remarque la restitution de 3 M€ de crédits de paiement d'investissement non consommés en 2024 en raison du report de l'ouverture du Campus Lycéen International Normand (CLIN) à Bourg-Achard, sans avoir plus d'informations approfondies et objectivées permettant d'apprécier le report d'ouverture.

Enfin, est notée l'ouverture en investissement de 4,9 M€ pour l'acquisition de plateaux et d'équipements pédagogiques dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Normandie Nucléaire, Nouvelles Compétences » (3NC) qui ambitionne de développer les compétences dans le nucléaire en renforçant l'offre de formation initiale du bac-3 au bac+8 sur le territoire normand. Le CESER évoque l'intérêt de connaître les projets dans leurs détails tout en créant et mutualisant des initiatives de découvertes entre les établissements d'un territoire. Le CESER restera attentif également aux solutions apportées aux publics de jeunes résidant en zone rurale.

Mission n°2 – Réussir la relation orientation – formation – emploi

Cette mission est impactée budgétairement par les transferts des investissements des actions 3.1 SAS de formation et 3.2 Pôle de référence du Rectorat de Normandie, porteurs des actions dans le cadre du projet 3NC vers la mission n°1.

Mission n°3 – Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence

Le CESER remarque l'importante réduction des crédits d'investissement opérée dès le Budget Supplémentaire 2024 d'un montant global de 4 M€ liée -en très grande partie- à l'annonce par courrier du 2 mai de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités de la baisse uniforme de 36 % de l'enveloppe fonds de soutien à l'apprentissage, représentant un montant de plus de 3 M€ pour la région Normandie. Compte-tenu de la fongibilité du fonds de soutien vers l'investissement, les projets d'attribution sont gelés et des projets reportés à 2025 le temps de procéder à de nouveaux arbitrages.

Le CESER restera très attentif aux conséquences à venir qui viendront impacter l'écosystème de l'apprentissage.

Mission n°5 – Adapter les formations professionnelles au service de l’emploi et des territoires

Le CESER note l’ouverture de 22,8 M€ de crédits de paiement supplémentaires afin de tenir compte des engagements pris dans le cadre du nouveau Pacte Régional d’Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027. Ces crédits permettent d’ajuster l’exécution des actions de formations dont l’engagement des commandes avait été validé lors de la Décision Modificative exceptionnelle 2024 : 6 M€ supplémentaires pour les actions préparatoires à la qualification, 6,3 M€ pour les actions de qualification et 10,5 M€ pour l’accompagnement des demandeurs d’emploi dans leurs parcours de formation.

Enfin, le CESER observe l’engagement du 4^{ème} Programme d’Investissement d’Avenir (PIA4) selon la logique renouvelée du soutien à l’innovation et la transformation de l’économie et de la société dont la convention, en cours de finalisation, devrait être actée en fin d’année. Son quatrième axe traitant de la formation prévoit un apport de la Région à hauteur de 2,1 M€ pour un budget de 4,2 M€ à acter dans ce budget supplémentaire.

Au regard de ces nouveaux engagements, le CESER rappelle globalement la question de la place des seniors à maintenir en tant que public prioritaire dans les programmes de formation. Il rappelle aussi la nécessité de réaliser des travaux d’évaluation approfondis dans une logique d’amélioration continue des dispositifs de formation.

• Objectif stratégique 3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l’économie

La Région prévoit l’acquisition de 3 rames REGIOLIS auprès de la Région Centre-Val de Loire (pour 15,6 M€), ce qui doit permettre de renforcer l’offre sur les lignes Rouen-Dieppe et Fécamp-Le Havre. Le Budget supplémentaire prévoit également une AP de 2 M€ afin de financer des études et travaux dans l’atelier de Caen, dans le cadre de la mise en concurrence du premier lot ferroviaire (« étoile de Caen »). Les 3 rames REGIOLIS dont l’achat est évoqué précédemment sont également présentées comme « *absolument nécessaires à l’ouverture à la concurrence* » pour renforcer les liaisons en question.

Si le CESER observe favorablement la perspective d’un renforcement de l’offre ferroviaire, il note que cette acquisition de rames, tout comme les travaux de l’atelier de Caen, sont liés à l’ouverture à la concurrence. De même, il avait déjà noté que la création de 15 postes destinés à la mise en œuvre de l’ouverture à la concurrence pouvait apparaître budgétairement contradictoire avec la logique de libéralisation. Le CESER a déjà exprimé ses inquiétudes sur l’ouverture à la concurrence en termes d’organisation et de qualité de service (organisation des correspondances, gestion des situations dégradées, intermodalité, commercialisation et billettique, devenir des lignes les moins rentables, risques de dégradation des conditions de travail des salariés...). Il a noté dans de précédents avis que cette ouverture à la concurrence risque d’engendrer des coûts pour la collectivité, sans l’assurance d’une amélioration de la qualité de service. Les nouveaux investissements prévus dans le BS ne font que renforcer ces interrogations sur l’ensemble des coûts supportés par la Région dans le cadre de la préparation de l’ouverture à la concurrence. Le CESER souhaiterait ainsi pouvoir disposer d’une vision d’ensemble des différents investissements préalables auxquels la Région va consentir pour préparer cette dernière.

Le Budget supplémentaire mentionne de nouveaux crédits dans le cadre de dépenses d’investissements programmées par Port de Normandie (9,56 M€) : rénovation du pont Colbert à Dieppe, du pont de Colombelles à proximité de Caen, rénovation de l’écluse de Ouistreham et études pour l’électrification à quai des navires sur les 3 ports.

S'agissant de Ports de Normandie, le CESER souligne la nécessité d'une mise aux normes du barrage Montalivet à Caen (en contradiction avec la réglementation relative aux anguilles), via la construction d'une nouvelle passe à poissons pour permettre la continuité écologique de l'Orne. Le rétablissement de la continuité écologique pourrait éventuellement passer par la création d'un nouveau barrage, plus en aval, remplaçant l'actuel, en lien avec l'urbanisation de la Presqu'île de Caen – dont une partie a cependant déjà été « mise en pause » compte tenu des risques liés à la remontée des eaux.

- **Objectif stratégique 5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie**

- Mission 2 : Accompanyer et valoriser la culture et le patrimoine normand***

- Programme 163 – Soutenir la création, la recherche et la circulation des œuvres*

Au vu de l'importance de l'événement du millénaire de Guillaume le Conquérant et des crédits qui y sont consacrés, le CESER sera attentif au suivi de l'organisation des manifestations. Tout en saluant le potentiel d'attractivité qu'un tel événement peut générer pour la Normandie, le CESER tient en effet à ce que les projets retenus dans la programmation soient véritablement inclusifs, tant en matière d'accueil de personnes en situation de handicap que celles en situation de fragilité économique et sociale.

À cet égard, le CESER aimerait avoir des précisions sur les critères d'éligibilité qui prévaudront dans le cadre de l'appel à projet qui sera lancé, de même que sur les différentes étapes du calendrier d'organisation en amont des festivités.

Par ailleurs, le CESER note que la Région propose de restituer l'intégralité de l'autorisation d'engagement – à hauteur de 8 millions d'euros – et des crédits de fonctionnement dédiés – à hauteur de 405 000 euros¹ – dans la mesure où la candidature de Rouen Seine Normandie au label « Capitale européenne de la Culture 2028 » n'a pas été retenue. Néanmoins, le CESER aimerait avoir des précisions sur la manière dont ces crédits seront « réorientés », à quels autres domaines et projets ils seront dévolus, notamment en matière culturelle. Il serait en effet particulièrement utile de savoir si des projets artistiques et culturels déjà engagés dans le cadre de la candidature de Rouen Seine Normandie seront maintenus et financés.

En conclusion, le Conseil économique, social et environnemental régional invite la Région à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis. Il alerte sur la situation budgétaire qui devient très tendue ; comment la collectivité régionale fera-t-elle face à ses engagements pour les prochains budgets ? Le CESER prend acte du budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget principal de la Région Normandie.

Déclarations des groupes

Déclaration de Valérie RUBA COUTHIER

Au titre du Syndicat CFTC

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Le groupe CFTC du CESER Normandie ne pouvait laisser passer le rapport « Budget Supplémentaire 2024 Budget Principal» sans saisir l'occasion qui nous est offerte de parler de l'apprentissage et de l'enseignement en alternance devant notre assemblée réunie aujourd'hui au Carré des Docks du Havre.

Nul doute que personne ne contredira notre groupe lorsqu'il rappelle que l'apprentissage doit concourir aux objectifs éducatifs de la région, que cette méthode éducative est et doit rester reliée aux priorités et évolutions nécessaires en matière de développement économique, territorial, et social.

La politique pour l'apprentissage participe à des priorités stratégiques de la Normandie présentées dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire), le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation), et pour clore la liste le CPRDFOP(Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles), schémas tous très bien connus des membres du CESER et des conseillers régionaux normands.

Les centres de formation d'apprentis (CFA), donnent aux étudiants une formation générale et technique qui complète la formation reçue dans les entreprises. L'apprentissage repose donc sur le principe de l'alternance entre la théorie à l'école et la pratique chez un employeur.

En 2023, 12 CFA normands ont déposé 13 demandes au titre de l'aide à l'investissement, la Région a retenu 7 demandes concernant 6 CFA. Pour le fonctionnement, la Région a retenu 3 demandes sur les 4 déposées par 4 CFA...

Notre organisation est attachée à la valorisation des expériences et des innovations mais je ne m'étendrai pas plus longtemps pour évoquer le sujet du Label CFA Innovant, initiative normande unique en France qui encourage la transformation numérique et les innovations et récompense les compétences numériques des apprentis eux-mêmes. 550 badges numériques ont été délivrés à 64 CFA en 5 ans.

La Normandie c'est 130 CFA, 300 sites de formation, environ 500 formations, 300 métiers et plus de 45 000 apprenti-e-s.

C'est pourtant dans ce contexte que, le 2 mai dernier, l'Etat a annoncé sa volonté de réduire de 36% l'enveloppe de fonds de soutien 2024 accordée aux Régions. La Région Normandie a vu ainsi son enveloppe diminuer d'un seul coup de plus 3 millions d'euros alors que l'exercice budgétaire 2024 était déjà engagé pour moitié.

Comment atteindre désormais les objectifs de l'apprentissage dans notre région avec une baisse de moyens de 36% ?

Chaque CFA va défendre son projet d'investissements mais comment prioriser dorénavant les besoins ? Comment arrêter objectivement la clé de répartition des investissements ?

Les CFA de la région vont-ils être en compétition ? Pourrait-on imaginer une dynamique de collaboration entre eux ? La mutualisation systématique de leurs moyens ?

Comment les Opérateurs de Compétences (OPCO), qui depuis la réforme agissent pour le compte des branches professionnelles comme financeur principal des CFA vont-ils pouvoir garantir le financement des contrats d'apprentissage ?

Il y a quelques semaines seulement, la direction du Ministère du Travail qui produit des études, des statistiques et des analyses (DARES), annonçait avec satisfaction les derniers chiffres de l'apprentissage en France. Fin 2023 nous avons dépassé le million de jeunes en apprentissage, soit 4 % des salariés totaux du pays, contre 490 000 en 2019. Cette hausse significative pour laquelle nous pourrions nous réjouir cache toutefois une réalité essentiellement d'ordre quantitatif plus que qualitative et concerne davantage le secteur privé que le secteur public.

Mais comment en est-on arrivé là ? Rappelons-nous rapidement...

La Loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 a réformé en profondeur le dispositif, en relevant le plafond d'âge mais aussi et surtout en modifiant les aides destinées aux employeurs et le financement des CFA. C'est ainsi que depuis septembre 2019, le paysage de l'apprentissage a changé, les aides publiques ont pu être attribuées aux entreprises de plus de 250 salariés et aux étudiants préparant des diplômes de niveau supérieur au baccalauréat. Tout cela a bouleversé en profondeur le modèle économique et le pilotage de l'apprentissage en France, et par la même, la stratégie régionale normande *Plan Normand de Relance de l'Apprentissage* (PNRA) qui avait depuis 2016, bien avant le « tout subvention » et la prise d'effet de la réforme, obtenu des résultats considérables et encourageants.

Depuis 2019, n'allait-on pas finalement vers une valorisation de l'enseignement professionnel tout en fermant les yeux sur le fait que la hausse des effectifs en apprentissage, dopés par les subventions publiques faisaient surtout baisser les chiffres du chômage mais que l'enseignement professionnel en alternance serait mis en extrême difficulté dès que les perfusions budgétaires diminueraient ?

Toutes les études, notamment celle de la Cour des Comptes, s'accordent sur le fait que c'est bien la prise en charge par l'Etat de l'apprentissage qui a provoqué un effet d'aubaine et incité les employeurs à recourir à une main d'œuvre gratuite. La moitié des postes d'apprentis n'auraient sûrement pas existé sans cette politique ultra-favorable financièrement. La persistance des aides exceptionnelles versées aux entreprises qui embauchent des apprentis quelle que soit la filière et surtout la quasi-absence de critères pour en bénéficier nécessitent une remise à plat du système. Une évaluation urgente de cette politique publique en Normandie est indispensable et doit privilégier des suivis de données et indicateurs plus précis quant à la part budgétaire consacrée aux établissements publics/privés, le nombre d'apprentis qui sont embauchés par les entreprises qui les ont formés.

Il faut pouvoir disposer de données précises, connaître les entreprises qui s'engagent dans la formation professionnelle pour faire découvrir ses métiers et accompagner des jeunes et celles où un apprenti succède à un autre chaque année, personnel quasiment gratuit au détriment du recrutement de salariés.

Toujours d'après la dernière enquête de la Dares, six mois *après leur sortie d'études, quatre apprentis sur dix salariés travaillent dans la même branche ou une branche proche de celle de leur apprentissage. Douze mois après la fin de l'apprentissage, la hausse du taux d'emploi passe par des changements de branche... Même si changer de branche ne signifie pas systématiquement changer de métier, l'insertion accrue dans d'autres branches, un an après la sortie d'études, pourrait traduire une difficulté à s'insérer dans les métiers préparés pendant l'apprentissage ou un souhait d'exercer une autre profession.*

Les apprentis sont-ils trop nombreux ? Sur le marché de l'emploi la plus-value de l'apprentissage est-elle reconnue face à un étudiant classique ? Les apprentis sont souvent satisfaits dans un premier temps, les employeurs également et même le gouvernement, mais pour quelles conséquences dans les années à venir ?

L'apprentissage, voie d'excellence, devrait pourtant être un véritable levier pour l'accessibilité au premier emploi, plus particulièrement pour les métiers demandant une technicité particulière et dont nous manquons parfois cruellement.

Pour la CFTC notre propos n'est certainement pas de conclure que l'apprentissage précarise le marché de l'emploi. Cependant nous savons avec certitude que les conséquences de l'universalisation de l'aide publique font que les employeurs peuvent être, parfois à tort, pointés du doigt, les apprentis peuvent se retrouver en danger ainsi que les plus jeunes et les plus précaires, et à fortiori fragiliser l'emploi sur notre territoire.

Nous savons que *le CESER sera très attentif aux conséquences à venir qui viendront impacter l'écosystème de l'apprentissage.* Le groupe CFTC y veillera également.

La CFTC votera l'avis favorablement.

Déclaration de Sébastien COURTIN

Au titre de la CGT

Madame la Présidente,
Cher-e-s collègues,

La CGT souhaite s'associer à l'avis du CESER sur le budget supplémentaire 2024 du budget principal. Néanmoins, la CGT souhaite revenir sur quatre points :

- le premier porte sur l'évaluation des **innovations pédagogiques financées dans le cadre de l'axe 4 « Transformation des organismes de formation » du PRIC 2018-2023.**

Même si l'innovation en formation est précieuse, il n'en reste pas moins qu'elle doit irriguer les pratiques in fine. A l'aube de la mise en place du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027, **nous devons interroger l'efficacité de ces innovations**, comme les badges numériques, **et leur devenir.**

Dans la perspective des travaux régionaux sur la rénovation de l'offre de formation pour 2026, la CGT souhaite s'appuyer sur des éléments objectivés qualitativement et quantitativement pour évaluer le bien-fondé de l'ensemble des innovations.

- le deuxième point porte naturellement sur **la transmission des documents d'évaluation du PRIC 2018-2023 pour mieux appréhender le PRIC 2024-2027.**

La CGT a lu attentivement les 4 rapports réalisés par le comité scientifique national du Plan d'investissement dans les compétences. Le dernier date du 19 décembre 2023. Ce document s'appuie qualitativement sur 8 monographies régionales dont une réalisée en Normandie qui aurait été transmise à la Région courant 2023.

La CGT n'en a jamais été destinataire et réitère sa demande d'éléments d'évaluation du PRIC 2018-2023 qui ne peuvent se circonscrire à des constats dans un bilan au regard des plus de **600M d'€ de fonds publics prévus sur 4 ans dans le cadre du nouveau Pacte régional.**

- le troisième point porte sur **le suivi du projet 3NC (Nouveau Nucléaire, Nouvelles Compétences) :**

Il apparaît, dans le budget supplémentaire qui nous est soumis, que les flux financiers du projet 3NC sont dispatchés sur plusieurs Objectifs Stratégiques.

Si cette vision financière nous apparaît logique, la CGT préconise la mise en place d'un groupe de travail de suivi et d'évaluation du projet global au sein du CESER afin de dépasser **l'invisibilité de sa mise en œuvre.**

Rappelons que ce projet est lié à un Grand chantier régional voire national qui nous intéresse tous d'une manière ou d'une autre.

Rappelons également qu'il embarque la « modique » somme de **42M d'€ de fonds publics**, au moins, répartie sur 5 ans entre 37 partenaires.

Un an est déjà passé. Qu'en est-il aujourd'hui concrètement ? Quel plan d'action sur les 4 années qui restent ?

- le quatrième point porte sur l'ouverture d'une école privée avec des fonds publics :

Comme nous l'avons déjà mentionné dans une précédente déclaration, la dépense publique en faveur d'établissements privés sélectifs tourne le dos aux enjeux d'accès égalitaire aux études supérieures. Nouvel exemple de ce « **favoritisme donné à l'enseignement supérieur** », le financement par la ville de Caen et par la Région du nouveau campus de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique (ISEN) école privée de l'association Yncréa Ouest. Par Ailleurs ce cadeau financier à une école privé, n'en est peut être pas un car le lieu d'implantation sur la presqu'île de Caen sera soumis à moyen terme à la montée des eaux.

La CGT réaffirme son opposition aux projets de financement d'organisme d'ESR privé type ISEN et nous exigeons que l'affectation des fonds publics soient dévolus aux seules structures de l'ESR public.

La CGT votera favorablement l'avis du CESER mais reste mobilisée sur les quatre points décrits qui nous semblent impérieux au regard des fonds publics en jeu.